Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement de Prades

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes Séance du Lundi 12 avril 2021

Délibération n° CCPC/2021102-018

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice: 36

Membres ayant pris part à la délibération (33): Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Alain BOUSQUET (procuration à P. Blanque) Patrice CAMPS, Jackie COLL (procuration à H. BAUDET) Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à Jean-Louis LACUBE), Jean-Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN - BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Pierre RIU (procuration à Pierre BATAILLE), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 6 avril 2021 Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet: Budget ZAE FONT ROMEU compte de gestion 2020

Le lundi 12 avril 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public a l'ordonnateur,

Selon l' Art D.2343-5 du CGCT et après présentation du compte de gestion pour l'année 2020, le président soumet au vote

Selon montants arrêtés :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 743,77	0€
Report 2019	248 103,76€	0€
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	0€	0€
Report 2019	467 498,11€	0€

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VALIDE (32 POUR, 1 CONTRE) :

- Le compte de gestion
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Llagonne, le 12 avril 2021

Envoyé le 15-04-2021 à la Préfecture Accusé de réception le 15-04-2021 NOTIFICATION FAST

Président La Quilla 66210 LA LLACONNE 04.68.04.49.86

Pierre BATAILLE